

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-218102572-20170306-2017DEL10-DE

Date de la convocation  
28.02.2017

L'an deux mille dix sept et le six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 17/10

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GRIALOU  
Mme PESA procuration à Mr FABRE  
Mme ANGLES procuration à Mr GUIRAUD  
Mr BARDY

**Secrétaire** : Mme MAILLET-RIGOLET

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Le Roch

**BAIGNADE  
AMENAGEE ET  
SURVEILLEE AUX  
AVALATS - Demande  
de subvention au Conseil  
Départemental**

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn a engagé l'an dernier une démarche prospective sur la baignade dans la rivière Tarn, en collaboration avec les communes et E.D.F. Ainsi, une piscine de rivière a été créée en 2016. Il est envisagé une modification de cette structure qui consistera à ajouter un bassin pour les jeunes enfants.

La commune sollicite une subvention du Conseil Départemental de 30 % du montant des travaux H.T. au titre de l'aide en faveur du développement du loisir de baignade.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- |                          |      |
|--------------------------|------|
| • Subvention Département | 30 % |
| • Subvention E.D.F.      | 30 % |
| • Commune                | 40 % |

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTÉ le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus.

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de 30 % du montant des travaux H.T. au titre de l'aide en faveur du développement du loisir de baignade.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 7 mars 2017  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

